

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le vingt et un mars deux mille seize à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Dominique REMOLU, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Eric MULLER, Mme Muriel MAZUR, Mme Sandrine BOUR, M. Francis GARRET,

Absent excusé : M. Mathieu COOREVITS donne pouvoir à Mme Claudette BLAVIER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 29 Février 2016
- Présentation et Vote des comptes de gestion 2015
- Présentation et Vote des comptes administratifs 2015(Général et Annexes)
- Délibération pour renouvellement de l'abonnement au site JIMBO
- Délibération pour engagement de la Commune dans la démarche « zéro phyto »
- Délibération sur les tarifs des droits de place
- Délibération pour demande de subventions pour accessibilité des bâtiments communaux (DETR, CDDL, FSIL,...)
- Questions Diverses

1- Approbation du compte-rendu du 29 Février 2016 :

Le compte-rendu du 29 février 2016 a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2- Présentation et Vote des comptes de gestion 2015

Présentation et Vote des comptes administratifs 2015(Général et Annexes) :

Monsieur le Maire remercie M. JAPIN pour avoir répondu à son invitation et permis de donner un aperçu des comptes actuels de la Commune ; il a ainsi pu nous faire part de ses observations sur les points importants à prendre en compte lors de la clôture de l'année 2015. La parole a été donnée à Mme Claudette BLAVIER pour la lecture des comptes administratifs du budget général et de ses annexes :

Vote du compte administratif 2015 : Budget GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés		10 610,80	54 010,51		54 010,51	10 610,80
Opérations de l'exercice	415 848,51	540 651,43	187 882,22	270 557,39	603 730,73	811 208,82
TOTAUX	415 848,51	540 651,43	241 892,73	270 557,39	657 741,24	821 819,62
Résultat de clôture						
Restes à réaliser					10 965,00	
Besoin/excédent de financement Total						153 113,38
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

135 413,72	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
------------	----------------------------------------------------

Vote du compte administratif 2015 : Budget annexe STATION-SERVICE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 624,23		13 706,85		15 331,08
Opérations de l'exercice	307 129,18	295 139,13	8 577,66	6 127,00	315 706,85	301 266,13
TOTAUX	307 129,18	296 763,36	8 577,66	19 833,85	315 706,84	316 597,21
Résultat de clôture						
Restes à réaliser					138,00	
Besoin/excédent de financement Total						752,37

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à

nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Vote du compte administratif 2015 : Budget annexe HOTEL-RESTAURANT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	9 542,99		75 076,18		84 619,17	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	9 542,99		75 076,18		84 619,17	
Résultat de clôture						
				Restes à réaliser	42 647,53	127 266,70
				Besoin/excédent de financement Total		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Vote du compte administratif 2015 : Budget annexe SUPERETTE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés		16 980,12		3 000,84		19 980,96
Opérations de l'exercice	4 688,18	14 100,00	8 108,40		12 796,58	14 100,00
TOTAUX	4 688,18	31 080,12	8 108,40	3 000,84	12 796,58	34 080,96
Résultat de clôture						
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		21 284,38
				Total		
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

12 842,38	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
13 549,56	Au compte 1068 (

Vote du compte administratif 2015 : Budget annexe BOULANGERIE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudette BLAVIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 128,87	1 595,96		1 595,96	2 128,87
Opérations de l'exercice	1 762,67		36 211,08	1 595,96	37 973,75	1 595,96
TOTAUX	1 762,67	2 128,96	37 807,04	1 595,96	39 569,71	3 724,83
Résultat de clôture						
					Restes à réaliser	236 429,60
					Besoin/excédent de financement Total	57 336,48

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

366,20	au compte 1068 (recette d'investissement)
--------	-------------------------------------------

Tous les comptes administratifs sauf celui du CCAS ont été adoptés à l'unanimité des membres présents :

Vote : Nombre de votants : 13 Pour : 13 contre : 0 Abstention : 0

3- Délibération pour renouvellement de l'abonnement au site JIMBO :

Monsieur le Maire explique que l'abonnement annuel du site JIMBO arrive à échéance par conséquent un renouvellement est demandé pour qu'il soit reconductible d'un an pour un montant de 60.00€.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne à l'unanimité des membres présents son accord au renouvellement annuel JIMDO.

4- Délibération pour engagement de la commune de Condé en Brie sur la démarche de non utilisation des produits phytosanitaires sur les terrains dont la commune assure la gestion :

Monsieur le Maire explique :

- Vu la nécessité de répondre aux objectifs fixés pour atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et de surface,
Et vu les objectifs fixés par le 10ème programme mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie entre 2013-2018,

Il est demandé qu'une délibération soit effectuée pour engager la Commune sur la démarche de non utilisation des produits phytosanitaires.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide :

- **De s'engager** dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont la commune assure la gestion,
(Si besoin)
- **Charge** le prestataire de service de respecter cet engagement pour les travaux effectués sur la Commune.
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5- Délibération sur les tarifs des droits de place sur la voie publique, année 2016 :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de droits de place sur voie publique, 2 délibérations complémentaires existent.

Il conviendrait de les regrouper et de revoir ces tarifs (révision annuelle) :

Après ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer ces tarifs à effet immédiat, comme suit:

Commerçants ambulants :

	TARIFS
Camion d'outillage	25.00€/par jour indivisible
Autres Commerçants ambulants	1.50€ le mètre linéaire/sans électricité/jour
	2.50€ le mètre linéaire/avec électricité/jour

Forains :

	TARIFS
Auto-scooter	40.00€/ jour
Autres manèges ou boutiques foraines	1.50€ du mètre linéaire/sans électricité/jour
	3.00€ du mètre linéaire avec branchement électrique/jour*

*Ce tarif est plafonné à 25.00€ /jour.

6- Délibérations :

a) Demande de subvention soutien à l'investissement local pour des travaux d'accessibilité handicapés de plusieurs bâtiments communaux :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que vu la délibération prise le 14 décembre 2015 pour la programmation des travaux pour les ERP (établissement recevant du public) i concernant l'agenda d'accessibilité handicapé, des devis ont été demandés pour plusieurs bâtiments communaux (Mairie, Salle des mariages, Eglise et Bibliothèque).

Ces travaux seront programmés pour cette année suite à la création de la dotation de soutien à l'investissement local, subvention exceptionnelle pour l'année 2016 :

Le plan de financement (1^{ère} enveloppe) :

➤ Mairie + Salle des mariages + Eglise + Bibliothèque :

Soutien à l'investissement 80 %	6 943 €
Autofinancement	1 736,97€

TOTAL H.T	8 679,97 €
TVA 20% (part communale)	1 735,99 €
TOTAL T.T.C	10 415,96 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et le plan de financement retenu, décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 pour des travaux prévus à partir de septembre 2016 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

b) Demande de subvention soutien à l'investissement local pour la pompe à chaleur de la piscine communale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en place d'une pompe à chaleur pour chauffer la piscine communale rentre en compte dans la 1^{ère} enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local (**rénovation thermique et économie d'énergie**). Il propose de demander cette dotation exceptionnelle pour l'année 2016 :

Le plan de financement sollicite une subvention de la dotation de soutien à l'investissement local (1^{ère} enveloppe) :

➤ **Pompe à chaleur piscine communale**

Soutien à l'investissement 80 %	3 639,00 €
Autofinancement	910,50 €

TOTAL H.T	4 549,50 €
TVA 20% (part communale)	909,90 €
TOTAL T.T.C	5 459,40 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement retenu, décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 pour la mise en place de la pompe à chaleur prévue à partir de mai 2016 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

Cour Publique :

Monsieur le Maire explique qu'une personne souhaiterait devenir acquéreur d'une partie de parcelle qui se situe devant sa maison dans une cour commune.

Après ces explications, monsieur le Maire propose de passer au vote, il a été proclamé défavorable.

Mur rue de la gravière :

Le mur appartenant à Mme Morel qui a été bâti récemment occasionnerait une gêne pour le passage du camion de livraison de fuel, rue de la gravière. En effet, le livreur doit faire plusieurs manœuvres pour ne pas toucher le mur qui a été rehaussé.

Monsieur le Maire propose de revoir la déclaration préalable qui a été effectuée et de voir avec Mme MOREL pour trouver une solution.

Vitesse excessive dans la Commune :

Afin de limiter la vitesse excessive dans la Commune, une demande de réflexion a été demandée sur la mise en place des équipements qui peuvent être mis en place notamment dans la rue du Pôt d'étain et la rue du château.

Séance levée à 22H10.

Prochain Conseil Municipal, le 11 Avril 2016 à 19H00.